

La loi Égalité et citoyenneté votée, le gouvernement gagne son pari



Devant une assemblée dépeuplée, le projet de loi présenté par Patrick Kanner et Emmanuelle Cosse a été adopté par les députés en lecture définitive, le 22 décembre 2016. Les décrets sont en cours d'écriture. Les jeunes profitent d'un supplément de service civique et de l'accès à la CMU-C dès leur prise d'indépendance. La majorité associative est fixée à 16 ans. Le logement social se place en pivot de la mixité sociale mais les attributions au titre du Dalo sont régionalisées en Ile-de-France. Un bailleur social pourra résilier un bail en cas de trafic de stupéfiants par le locataire ou un occupant du logement. Les gens du voyage ne sont plus soumis au livret de circulation mais leurs conditions d'expulsion sont facilitées. Aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour l'application de la loi. Le groupe Les Républicains annonce la saisine du Conseil constitutionnel.